

POUR LA CULTURE
LE DÉPARTEMENT AGIT !


**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

**LANCEMENT DU SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL**
DES ENSEIGNEMENTS
ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES
(SDEA) 2026-2032

JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025



LANCEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES (SDEA) 2026-2032

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et Hervé Reynaud, vice-président en charge de la culture et du patrimoine, ont dévoilé le nouveau Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques (SDEA) 2026-2032. Ce document stratégique réaffirme une ambition forte : faire de la culture un bien commun accessible à tous, en consolidant l'offre artistique et en favorisant la pratique pour tous les publics, sur l'ensemble du territoire.

UN SCHÉMA POUR UNE CULTURE PARTAGÉE

Le Département, conscient que l'accès à l'éducation artistique est un levier de cohésion sociale et d'émancipation, s'appuie sur les acquis du précédent schéma (2020-2025) qui avait déjà permis une amélioration de l'offre, en portant une attention particulière au milieu rural, au développement de la danse, aux interventions en milieu scolaire, ainsi qu'à la démarche inclusive en direction des personnes en situation de handicap.

À travers ce nouveau schéma, le Département a pour objectifs de :

- ➔ **Pérenniser la qualité des enseignements artistiques** (musique, danse, théâtre): maintenir une offre artistique dynamique et visible.
- ➔ **Faciliter le réseau** : encourager les partenariats et l'interconnaissance entre acteurs.
- ➔ **Former** : revitaliser la formation continue des enseignants et professionnels.
- ➔ **Soutenir les pratiques amateurs et les cultures urbaines** : valoriser et accompagner les initiatives locales.
- ➔ **Consolider l'inclusion** : rendre la culture accessible aux publics éloignés ou fragilisés.





CE SCHÉMA EST LE FRUIT D'UNE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS CULTURELS, ÉDUCATIFS ET SOCIAUX, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET ANTICIPER LES ENJEUX DE DEMAIN

AXES CLÉS 2026-2032 : LA NOUVELLE DYNAMIQUE

Le Schéma s'articule autour de trois grandes orientations stratégiques :

Consolidation du réseau d'enseignement artistique

Le Département s'engage à stabiliser et à développer le réseau d'enseignement (écoles de musique, de danse, conservatoires) :

- ➔ **Professionnalisation** : accompagnement des structures pour une meilleure qualité pédagogique et administrative.
- ➔ **Animation territoriale** : utilisation du réseau pour irriguer les communes voisines, notamment par le biais de partenariats.
- ➔ **Diversité des pratiques** : soutien accru aux disciplines émergentes et aux nouvelles pratiques artistiques (numérique, musiques actuelles, etc.).

Développement des pratiques amateurs et scolaires

Le SDEA met un accent particulier sur la diffusion de la culture en dehors des structures spécialisées :

- ➔ **Action culturelle en milieu scolaire** : renforcement des dispositifs d'intervention artistique dans les collèges (compétence départementale), pour sensibiliser les jeunes publics.
- ➔ **Soutien aux associations** : accompagnement des associations qui œuvrent pour les pratiques amateurs (théâtre, arts plastiques, chorales, etc.).

L'action culturelle en proximité

La **programmation départementale** est réaffirmée comme un pilier essentiel pour aller à la rencontre des publics.

- ➔ **Itinérance et décentralisation** : mise en place d'actions et d'événements culturels qui se déploient dans tout le département, en particulier dans les territoires éloignés des centres culturels majeurs.

LES GRANDES NOUVEAUTÉS

Le nouveau SDEA s'inscrit dans une dynamique ambitieuse pour rendre la culture accessible à tous :

- ➔ **Un fonds d'intervention artistique** pour dynamiser la pratique amateur et favoriser la rencontre entre amateurs et professionnels.
- ➔ **Une programmation départementale annuelle** ouverte à la danse, au théâtre et à la musique dans les territoires.
- ➔ **Un soutien renforcé aux cultures urbaines**, avec la structuration de la filière hip-hop et la formation de danseurs interprètes.
- ➔ **Des dispositifs inclusifs** comme « Tous en jeu », pour faire de l'art un levier d'émancipation sociale et favoriser la participation de tous.

DES MOYENS CONCRETS

Le SDEA s'appuie sur des **règlements d'intervention** et des **fonds dédiés** :

- ➔ Aides au fonctionnement pour les établissements et écoles de musique.
- ➔ Fonds d'intervention pédagogique pour impulser des projets innovants (orchestres à l'école, handicap, interdisciplinarité).
- ➔ Fonds d'intervention artistique pour soutenir les pratiques amateurs et les rencontres fédératrices.
- ➔ Projets mis en œuvre directement par le Département dans le cadre de la programmation départementale.



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9
07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr